

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 10 septembre 2021, étaient présents:

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Denis GUYNOUARD –Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Cédric REGEON - formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Jean BARDEAU.

Madame Céline BAUSSAY a été désignée secrétaire de séance.

1 – Point école.

Madame la Maire informe le conseil que la rentrée scolaire 2021-2022 s'est bien déroulée avec un effectif confirmé de 70 élèves pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Xambes – Coulonges - Villognon.

Le protocole sanitaire reste inchangé par rapport à celui de juin 2021.

L'école de Villognon, suite au départ de Madame Lucie ROGER, a une nouvelle directrice : Madame Maëlle ROBERT.

Cet été de nombreux travaux, à l'école de Xambes, ont été réalisés :

- Réparation fuite de gaz à la cantine,
- Réparation chauffe-eau dortoir,
- Réparation électrique cantine : 3 prises, pousoir ouverture portillon,
- Pose d'un anti pince-doigts sur la porte d'entrée de la garderie,
- Installation d'un détecteur de mouvement/projecteur côté entrée préau,
- Peinture des volets et des encadrements,
- Installation d'étagères métalliques salles des rituels de la classe maternelle,
- Installation d'étagères dans le dortoir et la classe de maternelle,
- Evacuation du matériel obsolète stocké depuis plusieurs années dans le bureau de la directrice,
- Entretien des extérieurs (jardin et cour),
- Réfection de l'entrée cantine côté rue.

Très prochainement, seront faits les travaux suivants :

- Installer un entourage pour les bacs poubelles de la cantine,
- Remplacer tout le luminaire des locaux par des éclairages LED,
- Un renouvellement d'une partie du parc informatique des écoles est en cours : achats d'ordinateurs portables pour les directrices des écoles.

A plus longue échéance :

- Remplacement des huisseries côté école et mairie.

2 – Réouverture du « bar du Lavoir »

Madame la Maire informe le conseil que deux entreprises sont venues sur site pour réaliser un devis concernant la remise aux normes électriques du « bar du Lavoir »

- Le devis de l'entreprise de la SARL STASIAK s'élève à 11 414,40 € TTC
- Le devis de l'entreprise SOBEA SAS s'élève à 15 468,00 € TTC

Le devis de l'entreprise SARL STASIAK est retenu.

Madame la Maire a rencontré la chambre des métiers dans le cadre des règles d'hygiène et de sécurité pour le Bar.

Des préconisations ont été émises :

- Installation d'un passe-plat : « le sale ne doit pas croiser le propre »
- Installation d'une porte coupe-feu entre le local commercial et le logement,
- Installation d'un petit lavabo à pied à l'entrée de la cuisine,
- Enlever le radiateur en fonte situé dans la cuisine,
- Création d'un conduit d'extraction des fumées et des odeurs dans la cuisine,

Madame la Maire va contacter la Communauté de Communes Cœur de Charente pour connaître les aides financières pouvant être accordées pour une réouverture aux normes du bar.

Madame Cécile DUPAS, qui souhaite reprendre le « bar du lavoir » suit actuellement les formations obligatoires nécessaires pour tenir un bar et une petite restauration.

Madame la Maire souhaite aussi déposer une demande de DETR auprès de l'Etat, pour financer une partie de ces nouvelles dépenses.

3 – Avis de valeur ex-maison Laforge.

Madame la Maire a fait venir une agence immobilière pour estimer le bien. Cette dernière estime que seule la maison centrale est habitable avec possibilité de création d'une petite chambre à l'étage. Le bâtiment, à gauche, ne présente aucune possibilité d'aménagement et ne peut en aucun cas être relié à la maison.

L'avis de valeur sur ce bien se situe entre 20 000 € et 25 000 €.

Même si la commune effectue des travaux pour rendre habitable et louable cette maison, jamais elle ne rentrera dans les frais dépensés.

Madame la Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette possession communale.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers décident de mettre en vente cet immeuble avec un prix de vente espéré à 35 000 euros.

Monsieur TESSIER va contacter les deux agences immobilières de Mansle afin qu'elles donnent un avis de valeur sur ce bien.

4 - Accueil Solidaire des familles réfugiées afghanes.

Madame la Maire a reçu un courrier du Conseil Départemental relatif au projet d'accueil solidaire, durable et territorial des familles réfugiées afghanes.

Dans ce courrier, le Conseil Départemental, s'adresse à toutes les communes de Charente, afin de leur proposer de candidater pour accueillir des réfugiés afghans si elles répondent aux critères demandés pour être éligibles, à savoir :

- Disposer d'un logement,
- Disposer d'une offre d'apprentissage du français,
- Disposer de capacité de scolarisation des enfants,
- Disposer de services publics de secours.

Si la commune se porte candidate, elle doit compléter un tableau récapitulatif des critères ci-dessus ; le Conseil Départemental se prononcera ensuite sur l'acceptabilité de la proposition et traitera la demande en collaboration avec la Préfecture.

Une discussion entre les conseillers s'ouvre et il est procédé à un vote concernant la possibilité d'accueillir une famille de réfugiés afghans.

Les neuf conseillers présents ont pris part au vote :

Pour : 5 - Contre : 1 - Abstention : 3

Madame la Maire reviendra vers le conseil lorsque de nouveaux éléments seront adressés à la commune à la suite de cette candidature.

5 - Bilan frairie et marché de producteurs.

Madame la Maire aimerait avoir les avis des conseillers sur la frairie des 4-5 septembre dernier ainsi que sur le marché de producteurs du 10 septembre.

Les conseillers s'expriment avec un bilan plutôt positif pour l'ensemble et l'arrivée pour le comité des fêtes de nouveaux membres actifs.

Monsieur TESSIER précise que le nombre d'exposants est en nette diminution sur ce dernier marché (9 producteurs) et qu'il est important de signaler ce point à la Chambre d'agriculture.

Madame BAUSSAY souhaite distribuer un questionnaire aux habitants de Xambes pour avoir un retour sur leurs attentes et leurs remarques concernant les marchés de producteurs. La distribution aura lieu après le dernier marché de producteurs du 12 novembre prochain.

6- RGPD et Protection des données.

Madame la Maire informe le conseil que l'Agence Technique Départementale a accompagné la commune dans la mise en œuvre du RGPD avec notamment la réalisation d'un audit et la rédaction d'un plan d'action mentionnant des préconisations avec des mesures prioritaires et des mesures à moyen ou long terme pour protéger les données sensibles.

Des mesures prioritaires ont d'ores et déjà été prises.

Une armoire forte et ignifugée est désormais en place en mairie.

La sauvegarde des données informatiques est effective avec la mise en place du système de « sauvegarde 1,2,3 » sur 3 supports différents et la création d'un espace collaboratif.

Ces prestations font l'objet d'une facturation annuelle par l'ATD16.

7 – Clôture du dispositif « patrimoine roman en ruffécois ».

Madame la Maire informe le conseil que le dispositif « patrimoine roman en Ruffécois » prend fin à la fin du mois. Unaniment le conseil décide que l'église sera fermée à compter du samedi 2 octobre 2021.

8 – Questions diverses.

- Madame PAPONNET et Monsieur JONQUET souhaitent recueillir les avis des conseillers sur le dernier journal municipal. Un déséquilibre entre l'information locale communale et l'information générale (hors commune) est signalé. Il conviendrait de réduire cette dernière. Priorité au local xambois.
- Madame PAPONNET demande au conseil de lui faire retour d'idée sur d'autres sujets.
- Monsieur JONQUET : le journal sera imprimé pour le 20 décembre 2021.
- Madame la Maire a le plaisir d'informer les conseillers que la prochaine réunion du conseil municipal pourra se tenir dans la salle du conseil à la mairie de Xambes.
- Monsieur TESSIER remercie l'équipe municipale pour sa sympathie et son geste lors du décès de sa maman.
- Monsieur TESSIER fait part au Conseil de sa rencontre avec Madame BOUCHOUX de l'office du tourisme, lors d'une réunion concernant la boucle vélo n°35 qui passe par Xambes.

- Monsieur TESSIER présente la possibilité de faire réaliser un calendrier 2022 pourvu de photographies aériennes de Xambes. Le coût est de 1000 euros. Le conseil souhaite attendre un événement particulier pour envisager cette proposition.
- Monsieur TESSIER demande où en est la plantation du verger. Madame CAUSEL, responsable du projet, informe que des plantations ont déjà été réalisées sur un terrain communal « des Chéneaux » avec des plants donnés par des particuliers.
- Madame BAUSSAY souhaite fixer une date de réunion pour sa commission pour la préparation des décorations de fin d'année.
- Monsieur TESSIER rappelle sa proposition d'organiser une formation sur les finances communales avec l'organisme dont il a fourni les coordonnées. Faut de temps, Madame la Maire n'a pas pu s'en occuper.
- Madame CAUSEL fait part de son inquiétude quant à l'état de l'ancien stade de foot où s'effectue le dépôt de végétaux. Une multitude de branchages a été déposée anarchiquement et un dépôt sauvage de laine de verre, de matériaux de démolition de maison et autres a été fait. Madame la Maire informe le conseil qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie nationale. Monsieur TESSIER indique une entreprise à Valence qui transforme les branchages en plaquettes pour le chauffage.
- Madame la Maire confirme donc la date du prochain conseil municipal au 7 octobre 2021, 20 heures 30, à la mairie de Xambes.

Séance levée à 23 heures 16 minutes

**La Maire
Géraldine JEROME**

**La Secrétaire
Céline BAUSSAY**

Les Membres du Conseil Municipal